

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL

de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 06 juillet 2007 à KAYSERSBERG

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h00.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	MARECHAL Jean-Yves, Délégué	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	STOFLIQUE Roger, Délégué	présent
KATZENTHAL	ECKLE Marius, Délégué	présent
	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	JUNG Nicole, Déléguée	excusée
KIENTZHEIM	SCHMITT Roger, Délégué	excusé
	HOBEL Yvan, Délégué	présent
LABAROCHE	SCHIELE Yvan, Délégué	présent
	BRUN Charles, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER J-Marie, Délégué	présent
	GIRARDIN Philippe, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	BEAULIEU Nicolas, Délégué	présent
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	JACQUOT Frédérique, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	excusée
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	excusé
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable du Service Technique – Communauté de Communes
M. Hervé THROMAS, Stagiaire Charte de Développement Local
M. Frédéric SCHMITT, Secrétaire Général de Kaysersberg

Excusés :

M. Hubert HAENEL, Sénateur
M. Michel PAILLISSE, Sous-Préfet de Ribeauvillé
Mlle Christine MORIZOT, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Ribeauvillé
M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Dominique MEYER, Délégué suppléant d'Ammerschwihr
Mme Christine WARTH, Secrétaire Générale d'Ammerschwihr
Mme. Geneviève STOESEL, Trésorier de Kaysersberg
Mme Rachel HASSLER, Secrétaire Générale de Lapoutroie
M. Lino CARPINETA, Principal du Collège d'Orbey

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 25 mai 2007

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. Philippe GIRARDIN,
Vice-Président

3.1.1 Attribution de bourses BAFA

3.1.2 Demande de subvention - Association "La Rencontre"

3.1.3 FOSIL - Association "Le Petit Théâtre du Grand Œil"

3.1.4 CTL - Modifications des tarifs animations été 2007

3.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Roger SCHMITT, Vice-Président

3.2.1 SPANC - Rapport annuel

3.2.2 AKKS - Convention avec la commune de Kientzheim pour l'implantation d'un poste de refoulement

3.2.3 Aménagement du réseau d'eau potable et d'assainissement à Lapoutroie, rue des Acacias – Avenant n° 1 au marché OLRV

4. Développement local

4.1 SIG Intercommunal : Convention relative à l'informatisation des cadastres des communes membres de la CCVK

4.2 Zone d'Activités de la Vallée : Vente de terrains dans la ZA du Bâa à Fréland – Annulation de la délibération du 10 février 2006

4.3 Aménagement du carrefour d'accès à la Zone d'Activités d'Hinterspach : avenant au marché EUROVIA

4.4 Inscription de l'action communale « Étude de la réhabilitation du Toggenbach » dans l'enveloppe Plan Paysage

5. Ordures Ménagères

5.1 Rapport annuel du service OM

5.2 Convention OCAD3E

6. Personnel

6.1 Modification au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

6.2 Emploi saisonnier au service des Ordures Ménagères

7. Centre Nautique

7.1 Modifications de tarifs

7.2 Encaissement de la recette du Challenge Sportif du 17 juin 2007

8. Informations et divers

8.1 SCOT, Montagne, Vignoble et Ried : information sur la procédure

Monsieur Bleu ouvre la séance à 17 heures en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en remerciant le M. STOLL, Maire de Kaysersberg pour son accueil.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 25 mai 2007.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du dernier Conseil.

2. Communications du Président

* M. Thierry SPEITEL	le 04 juin 1962	45 ans
* M. Yves TEVONIAN	le 06 juin 1970	37 ans
* Mme. Nicole TISSERAND	le 10 juin 1962	45 ans
* M. Antoine BALTHAZARD	le 11 juin 1944	63 ans
* M. Henri STOLL	le 1 ^{er} juillet 1955	52 ans
* M. Yvan HOBEL	le 8 juillet 1947	60 ans

Arrivée de MM. BEAULIEU, FRITSCH, STOLL, STOFIQUÉ et HOBEL.

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. Philippe GIRARDIN,
Vice-Président

I. Contrat Enfance-Jeunesse

La CAF n'ayant pas encore transmis les éléments nécessaires aux simulations des incidences financières du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, une réunion de la commission dédiée exclusivement à ce point sera organisée dès que possible.

Cette réunion sera élargie à l'ensemble des adjoints en charge des affaires sociales ainsi qu'aux SG/DG communaux.

II. Conclusions étude "périscolaires"

L'Association Les Enfants de la Vallée a réalisé, à la demande de la CCVK, un état des lieux de l'offre périscolaire dans la vallée ainsi que des propositions d'évolution de la gestion de ces services.

En résumé :

Constat

- une offre d'accueil importante en comparaison à d'autres territoires
- des "trous" dans l'offre qui nuisent à la reconnaissance, par les familles, des efforts engagés
- une offre et des tarifs très disparates d'une commune à l'autre
- peu de complémentarité entre les structures existantes
- une relative fragilité des structures qui reposent sur l'engagement de bénévoles qui pour certains s'essouffent et qui ne disposent d'aucunes marges financières.

3 Scénarii d'évolution

a. Une intégration intercommunale des structures

- Transfert de compétence entre communes et CCVK nécessaire au préalable et par conséquence détermination des transferts de charges et de produits.
- Avantages : proposerait une offre globale et cohérente à l'ensemble des habitants de la vallée avec quelques économies d'échelle.
- Contraintes : des charges en croissance constantes (salaires) pour la CCVK, une mise en concurrence obligatoire pour une gestion déléguée du service et un délai de préparation important au regard de l'ampleur du transfert.

b. Une structuration des associations en pôles

- Maintien de l'indépendance actuelle des associations.
- Avantages : proposerait une réponse cohérente (sauf tarifs) aux familles. L'Association Les Enfants de la Vallée pourrait, le cas échéant, être un prestataire de service pour les associations existantes en matière de gestion notamment.
- Contraintes : nécessité d'un engagement local très fort pour faire vivre et fonctionner les pôles et redimensionnement du Service Jeunesse pour prendre en charge une coordination plus soutenue.

c. Une intégration progressive des associations périscolaires volontaires au sein de l'Association Les Enfants de la Vallée

- Pas de transfert de compétence entre communes et CCVK, les communes contractualisent (DSP ou autre mode de délégation pluriannuelle) avec l'Association Les Enfants de la Vallée.
- Intégration préalable du Service Jeunesse par l'Association Les Enfants de la Vallée.
- Avantages : Coordination unique des programmes enfance et jeunesse, le service jeunesse poursuivant l'animation du réseau des périscolaires. Gestion centralisée avec optimisation des moyens en animation et en administration. Gestion associative plus souple que la régie.
- Contraintes : Démarche de longue haleine (5 ans mini.) avant intégration de l'ensemble des associations. Possibilité d'un système à 2 vitesses si des associations et/ou des communes ne souhaitent pas rejoindre l'Association Les Enfants de la Vallée.

Après discussions, la commission a émis le souhait que l'Association Les Enfants de la Vallée fasse une étude approfondie de la 3^{ème} proposition, soit une intégration progressive des associations périscolaires volontaires au sein de l'Association Les Enfants de la Vallée. Cette solution présente en effet l'avantage de pouvoir être engagée rapidement tout en permettant des évolutions ultérieures. Elle permettrait aussi aux associations les plus fragiles d'être pérennisées tout en laissant aux autres le temps de la réflexion.

III. Demandes de subvention

A. Bourses BAFA (Point 3.1.1)

Des demandes de bourses BAFA ont été soumises à l'approbation de la commission. Cette dernière a émis un avis favorable pour l'ensemble des 9 demandes.

M. BLEU a pris la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution de bourses BAFA d'un montant de 200 € pour les 9 candidats suivants :

Mlles Fanette GACHON, Fanny BEDEZ, Sandra BERNHARD, Stéphanie STEHLI, Marie ZANN, Stéphanie PARMENTIER, Mélodie BRAUN, Samantha FIMBEL BAUER et Joanne KUENY.

M. GIRARDIN a poursuivi le compte-rendu.

Arrivée de M. Michel FRITSCH.

B. Aide aux Manifestations d'envergure (Point 3.1.2)

Dans le cadre des aides aux manifestations d'envergure, l'association "La Rencontre" a présenté une demande de subvention pour l'édition 2007 de son spectacle "théâtre & lumières" dont la thématique traitera des travaux de la vigne au début du 20^{ème} siècle.

Cette manifestation de 4 représentations aura lieu du 19 au 22 juillet 2007 à Kaysersberg.

L'association a prévu un budget de 27 600 € et sollicite pour celle-ci, une subvention de 2 000 €.

La commission a émis un avis favorable.

M. BLEU a pris la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association "La Rencontre".

M. GIRARDIN a poursuivi le compte-rendu.

C. FOSIL (Point 3.1.3)

L'association "Le Petit Théâtre du Grand Œil" (représentée par M. Samaël Steiner) a sollicité une subvention pour la création et les représentations du spectacle "Parce qu'un ça n'est pas tout..." qui allie danse, musique, théâtre et poésie. La représentation locale aura lieu le 31 mai 2007 au Cercle à Orbey.

Le budget prévu pour cette manifestation est de 9 660€ et M. STEINER sollicite pour celle-ci, une subvention de 1 200 €.

La commission a émis un avis favorable tout en rappelant à l'organisateur qu'il s'agissait de la dernière subvention accordée pour un projet de nature semblable.

M. BLEU a pris la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution d'une subvention de 1 200 € à l'association "Le Petit Théâtre du Grand Œil".

M. GIRARDIN a poursuivi le compte-rendu.

IV. Divers

- Modifications des tarifs animations été 2007 (Point 3.1.4)

Par délibération du 25 mai dernier, le Conseil de Communauté a validé les tarifs des animations Été pour l'année 2007.

Afin d'étoffer les propositions d'activités, le Service Jeunesse a souhaité organiser des stages supplémentaires.

La commission a émis un avis favorable.

Nous avons soumis ces stages ainsi que leurs tarifs afin que le Conseil les valide.

<u>ACTIVITES</u>	<u>TARIFS RESIDANTS CCVK</u>	<u>TARIFS NON RESIDANTS</u>
Plongée (2 séances)	10€	20€
Tennis Lapoutroie Ados (3 séances) / Hip Hop enfants	15€	25€
Tennis Enfant Lapoutroie et Kaysersberg	20€	30€
Karaté / Tennis Ados Kaysersberg / Multisports Ados	25€	35€

M. BLEU a pris la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, les animations Été supplémentaires ainsi que leurs tarifs.

M. GIRARDIN a poursuivi le compte-rendu.

- Suite aux décisions des CLSH périscolaires de Labaroche et Orbey de ne pas ouvrir les mercredis, le Multi-accueil d'Orbey a, à nouveau, été sollicité par les familles pour de l'accueil périscolaire.

L'Association Les Enfants de la Vallée ne pourra cependant pas assurer ce service car elle ne pourra pas mettre en place les normes d'encadrement requises par la PMI (un salarié supplémentaire). Ces dépenses ne sont en effet pas intégrées dans la subvention versée par la CCVK qui n'est pas compétente en matière d'accueil périscolaire.

- Plaquette périscolaires : Suite à la réunion des présidents et responsables de périscolaires, une plaquette d'information commune à tous les CLSH périscolaires et Associations Familiales a été achevée vers le 20 juin et communiquée sous format numérique à toutes les communes.

Cette plaquette sera distribuée à la rentrée dans toutes les écoles de la vallée via les structures locales. Celle-ci est également disponible sur le site de la CCVK.

- Couches lavables : Suite à la réunion du 16/05, un protocole est en cours de validation par les responsables de multi-accueil. Des solutions pour faciliter l'utilisation de ces couches en structure sans coût supplémentaire ont été trouvées. Les familles qui le souhaitent pourront donc utiliser des couches lavables en crèche dès la rentrée.

3.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Roger SCHMITT, Vice-Président

En l'absence de monsieur SCHMITT, le compte-rendu de la commission a été fait par M. BLEU.

I. Rapports annuels des services

A. Services d'assainissement FLLBO et AKKS

Le rapport d'activité de chaque service d'assainissement a été présenté en commission.

Sur avis favorable de la commission, il sera envoyé aux communes concernées.

Le bilan annuel d'auto surveillance de chaque station d'épuration est consultable à la Communauté de Communes. La commission demande à ce qu'un exemplaire soit envoyé à chaque commune concernée pour les deux stations d'épuration.

B. SPANC (Point 3.2.1)

Le bilan d'activité 2007 a été présenté en commission. Ce rapport vous a été envoyé avec l'invitation au Conseil de Communauté. Il n'y pas de procédure de vote, il s'agit simplement d'une présentation au Conseil.

II. Règlements d'assainissement communaux

Un projet de règlement d'assainissement a été présenté en commission. Chaque commune devra approuver le nouveau règlement. Les communes du vignoble devront l'approuver avant la fin de l'année, notamment pour rendre applicable en 2008 les nouvelles dispositions concernant la « redevance » des rejets viticoles pour les caves non conventionnées.

Ce projet de règlement a été adapté à celui de la CAC comme il avait été précisé dans la convention de transit des eaux usées vers la STEP de Colmar.

La commission a demandé à ce qu'un exemplaire de ce modèle de règlement soit envoyé dans chaque commune pour adaptation avant approbation.

III. Informations et divers :

A. Point sur les travaux en cours

- Raccordement AKKS sur Colmar (Point 3.2.2)

Le raccordement des communes d'Ammerschwahr, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim à la station d'épuration de Colmar nécessite la mise en place d'un poste de refoulement des eaux usées au Lieu dit Zieglermatten à Sigolsheim.

L'emplacement initial de cet ouvrage était prévu sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes (section 13, parcelle 158).

Afin de protéger le milieu naturel en bordure de Fecht, et pour mieux sécuriser les futurs équipements, il a été envisagé une autre implantation, sur une parcelle adjacente appartenant à la Ville de Kientzheim (section 13, parcelle 44). A la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal de

Kientzheim a donné son accord pour l'implantation de ces ouvrages sur cette parcelle, en bordure du chemin rural y accédant.

Il y a lieu de signer une convention avec la Ville de Kientzheim pour l'occupation de cette parcelle à titre gratuit.

Le Conseil de Communauté autorise le Président, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention d'occupation du Domaine privé avec la Ville de Kientzheim.

- Impasse des Acacias à Lapoutroie (Point 3.2.3)

L'entreprise a posé les conduites principales d'assainissement et d'eau potable. Les branchements d'assainissement ont également été réalisés. Le contrôle des réseaux ainsi que l'analyse d'eau de la nouvelle conduite AEP sont en cours.

Concernant la réfection de voirie, la chaussée a été plus endommagée que prévue du fait de la présence de quelques moraines sur la partie basse du chantier. La Commune souhaite donc refaire l'enrobé sur toute la largeur de voirie, soit 1 450 m² de plus que prévu au marché.

Un avenant au marché de 22 527,04 € TTC est donc nécessaire (montant initial du marché 159 788,50 € TTC).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 juillet et a émis un avis favorable à cet avenant.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'établissement de l'avenant n°1 au marché OLRV pour un montant de 22 527,04 € TTC.
- **autorise** le Président à signer ce document.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

A la demande de la ville de Colmar, une réunion publique d'information à l'usage de tous les riverains de la zone de travaux a eu lieu le 3 juillet dernier à Sigolsheim, en présence du maître d'œuvre, de l'entreprise et des représentants de la Ville. Une dizaine de riverains y ont assisté. L'organisation du chantier ainsi que le planning ont été évoqués de manière à faciliter le mieux possible la circulation pour l'accès aux parcelles de vignes en particulier.

Par ailleurs, M. Roger SCHMITT prendra rendez-vous avec M. Théo MEYER au sujet des conventions viticoles. Ce dernier est en effet le seul parmi les 12 conventionnables à ne pas avoir encore signé.

- Projet de travaux à Orbey

Un point a été fait entre la Ville, le maître d'œuvre et la Communauté de Communes le 15 juin dernier. Les travaux rue de l'Eglise et rue de la Libération devront être réalisés au printemps 2008. Il a été demandé au maître d'œuvre de finaliser ses études de projets pour le mois de septembre.

Les travaux d'assainissement au Haut Schoulzbach (Les Maisons Rouges) sont repoussés jusqu'en 2009.

B. Information sur la modification du contenu des rapports annuels des services

Un décret et un arrêté en date du 2 mai 2007 ont modifié le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, avec en particulier l'introduction d'indicateurs de performance. Ces derniers sont listés dans le décret 2007-675 du 2 mai 2007.

Il s'agit par exemple des données sur la qualité des eaux, les indices liés à la qualité du réseau (rendement, indice linéaire des volumes non comptés, indice linéaire de perte), le taux de renouvellement, l'indice d'avancement pour la protection de la ressource, le taux de desserte des réseaux de collecte, la conformité des réseaux et des ouvrages, l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées, le taux de boues conformes, etc....

Ces modifications sont applicables pour les rapports présentés à partir de 2009, c'est à dire dès celui concernant l'exercice 2008. Le recueil des nouvelles données nécessaires doit donc être effectif à partir du 1^{er} janvier 2008.

4. Développement local

4.1 SIG Intercommunal : Convention relative à l'informatisation des cadastres des communes membres de la CCVK

Dans le cadre des études de zonages d'assainissement et de la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal, la CCVK avait fait procéder en 2002 à la numérisation des cadastres des Communes d'Ammerschwahr, Katzenthal, Kientzheim et Sigolsheim d'une part, et des Communes de Fréland et du Bonhomme d'autre part. Pour ce faire, la CCVK avait signé avec la Direction Générale des Impôts (DGI) une convention relative à l'informatisation des cadastres de ces communes. Cette convention consistait notamment à la fourniture par la DGI d'une mise à jour annuelle des plans cadastraux numérisés et à l'obtention du « label DGI » de ces plans numérisés.

Les communes de Labaroche, Lapoutroie et Orbey disposaient déjà d'un cadastre numérisé labellisé par la DGI dans le cadre de la convention qu'elles avaient chacune signé avec la DGI.

La Commune de Kaysersberg disposait d'un cadastre numérisé non labellisé et non couvert par la convention DGI.

Afin de remettre à plat cette situation et de permettre aux 10 communes membres de la CCVK de disposer d'un cadastre numérisé, labellisé par la DGI et remis à jour annuellement, la CCVK a décidé, en maîtrise d'ouvrage déléguée, de procéder à une nouvelle numérisation des cadastres des communes du Vignoble selon les prescriptions de la DGI.

En conséquence, il est également proposé que la CCVK signe une nouvelle convention avec la DGI pour le compte des 10 communes membres afin de couvrir uniformément l'ensemble du territoire et de faire bénéficier toutes les communes de la mise à jour du plan cadastral numérisé.

Le Conseil de Communauté :

- **dénonce** les deux conventions signées avec la DGI pour l'informatisation des cadastres des communes d'Ammerschwahr, Katzenthal, Kientzheim et Sigolsheim (convention du 20/03/2002) et des Communes de Fréland et du Bonhomme (convention du 30/05/2002);
- **demande** à la DGI de préparer une nouvelle convention pour l'informatisation des cadastres des 10 communes membres de la CCVK (Ammerschwahr, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey et Sigolsheim) ;
- **autorise** le Président ou les Vice-Présidents à signer cette nouvelle convention et toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.2 Zone d'Activités de la Vallée : Vente de terrains dans la ZA du Bâa à Fréland – Annulation de la délibération du 10 février 2006

Par délibération du 10/02/2006, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver la vente d'une parcelle de 24,26 ares de la ZA du Bâa à Fréland à M. Stéphane RIETTE pour l'installation de son entreprise. Maître SCHAAL, Notaire à Orbey a été chargé de cette vente.

Depuis lors et après plusieurs relances, M. RIETTE n'avait pas été en mesure de réunir et de fournir au notaire les éléments de dossier nécessaires à l'acquisition de la parcelle. Nous souhaitons donc demander l'annulation de la délibération du 10 février 2006. Cependant, le 06 juillet 2007, M. RIETTE nous a fait parvenir les documents nécessaires, c'est pourquoi il n'y a plus lieu de modifier cette décision.

4.3 Aménagement du carrefour d'accès à la Zone d'Activités d'Hinterspach : avenant n°2 au marché EUROVIA

La Communauté de Communes a conclu un marché avec la société EUROVIA pour la réalisation des travaux sur voirie au carrefour de la zone d'activités d'Hinterspach. Deux avenants s'avèrent nécessaires. Le premier concerne le remplacement des pavés prévus initialement sur l'îlot central par la pose d'un enrobé. Cette disposition trouve son fondement dans le souci de pérenniser l'ouvrage. En effet, un îlot central en enrobé est moins sujet aux vibrations consécutives à la circulation et évite les déformations en décollant. De plus, la pose d'un enrobé nécessite un entretien moins contraignant de l'îlot (problème de désherbage lié à la pose des pavés). Le montant de cet avenant négatif s'élève à 16200 euros H.T.

Le second fait suite à des contraintes techniques survenues lors de l'exécution du marché et nécessite des travaux plus importants que ceux prévus initialement. L'objet de cet avenant vise le raccordement du réseau d'écoulement des eaux pluviales. D'une part, des contraintes techniques ont été rencontrées pour la pose de la nouvelle canalisation (poches d'eau) nécessitant des travaux complémentaires. D'autre part, suite à l'effondrement de la conduite d'écoulement des eaux pluviales existantes, celle-ci doit être remplacée en lieu et place par une nouvelle. Le montant de cet avenant s'élève à 17 000 euros H.T, coût ajusté en fonction des prestations effectivement réalisées.

La CAO réunie le 06/07/2007 a émis un avis favorable à l'établissement de ces deux avenants

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'établissement de l'avenant n°2 au marché « lot n°1 avec la sté EUROVIA » ; pour un montant négatif de 19 375.20 euros TTC ;
- **approuve** l'établissement de l'avenant n°3 au marché « lot n°1 avec la sté EUROVIA » ; pour un montant de 20 332.00 euros TTC ;
- **autorise** le Président à les signer.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.4 Inscription de l'action communale « Étude de la réhabilitation du Toggenbach » dans l'enveloppe Plan Paysage

La région cofinance les actions du plan paysage pour chaque territoire qui en dispose. Pour notre vallée une nouvelle enveloppe de 80 000 euros est disponible pour la période 2007-13. A chaque

projet communal, la Région sollicite, avant de l'examiner, une délibération communautaire approuvant l'imputation du projet sur l'enveloppe.

La commune de Kayzersberg souhaite mener une étude préalable à la réhabilitation du vallon du Toggenbach notamment comblé par des remblais.

L'étude s'élève à 3 950 euros et l'aide demandée à la Région est de 40% soit 1 580 euros.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de donner son accord à l'imputation financière du projet sus-cité sur la dotation régionale « paysage ».

5. Ordures Ménagères

5.1 Rapport annuel du service OM

Le bilan du service d'élimination des déchets en l'an 2006 est marqué par :

- ✓ Une très légère diminution des tonnages incinérés
- ✓ L'augmentation des quantités de papiers/cartons/flacons plastiques collectés dans les conteneurs d'apport volontaire
- ✓ Une légère diminution des tonnages de verre apportés dans les conteneurs d'apport volontaire.
- ✓ Une diminution de 4% des quantités déposées en déchetterie et notamment les gravats et les ferrailles.
- ✓ Une diminution des quantités globales de déchets collectés de 1,59%

Un exemplaire a été remis à chaque membre lors du Conseil, ainsi il pourra être mis à disposition du public dans les mairies.

5.2 Convention OCAD3E

Conformément au principe "pollueur-payeur", le décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 15 novembre 2006 aux producteurs de Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E), la prise en charge de leur collecte et de leur traitement par valorisation ou élimination.

Pour répondre à cette obligation, les producteurs de DEEE ont créé 4 éco-organismes agréés par l'État, à savoir, ECO-SYSTEME, ERP, ECOLOGIE pour les DEEE (électroménagers, informatique et vidéo) et RECYLUM pour les luminaires.

Ces 4 éco-organismes se sont regroupés au sein d'un organisme coordinateur, l'OCAD3E chargé d'établir et de signer la convention à intervenir avec les collectivités.

Le fonctionnement proposé est le suivant : les éco-organismes prélèvent une éco-contribution sur chaque appareil mis sur le marché, destinée à en financer la collecte et le traitement. Dès lors qu'une collectivité assure la collecte de ces produits sur ses propres déchetteries, OCAD3E s'engage, à travers la convention, à lui verser une subvention annuelle calculée sur la base du tonnage collecté et de la communication spécifique réalisée. Par ailleurs, il prend en charge directement les coûts de traitement et de valorisation afférents.

L'éco-organisme compétent sur notre secteur est Eco Systèmes.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la mise en place de la collecte des D3E sur le territoire de la CCVK et en conséquence, de contractualiser avec OCAD3E.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la convention à intervenir avec OCAD3E pour la gestion des D3E ;
- **autorise** le Président à signer ce contrat ;
- **retient** l'éco-organisme Eco Systèmes

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6. Personnel

6.1 Modification au protocole d'accord R-2001-4 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

La Communauté de Communes a fait parvenir au Centre de Gestion une demande d'avis concernant la modification au protocole d'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail qui nous a été retourné avec un avis favorable sous le n° d'enregistrement F2007-4.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les modifications apportées au protocole d'accord R-2001-4 et d'autoriser sa mise en place.

Le Conseil de Communauté approuve :

- les modifications apportées au protocole d'accord R-2001-4 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail enregistrées sous le n° F2007-4 ;
- la mise en place de celles-ci.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

6.2 Emploi saisonnier au service des Ordures Ménagères

Suite aux nouvelles dispositions découlant de l'étude effectuée par mademoiselle LESIOUR, il s'avère indispensable de recruter un agent au service des Ordures Ménagères.

Il s'agira d'un poste saisonnier à temps complet, pour la période du 10 juillet au 10 septembre 2007, rémunéré à l'indice brut 281.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste saisonnier au service des Ordures Ménagères, à temps complet, pour la période du 10 juillet au 10 septembre 2007, rémunéré à l'indice brut 281.

7. Centre Nautique

7.1 Modifications de tarifs

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, la modification des tarifs suivants :

- Carte club « adulte » : 50 € (au lieu de 48 €) ;
- Abonnement 10 séances CE : 28 € (2,80 € l'unité).

7.2 Encaissement des remises de dons dans le cadre du Challenge Sportif du 17 juin 2007

Le 17 juin dernier, le Centre Nautique a organisé un challenge sportif pour lequel il a fait appel à la générosité des entreprises.

Cette manifestation a permis de récolter des dons pour un montant de 1 450 €, qu'il est proposé au Conseil d'accepter.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, l'encaissement des dons d'un montant de 1 450 € provenant des diverses entreprises.

8. Informations et divers

8.1 SCOT, Montagne, Vignoble et Ried : information sur la procédure

Suite à l'appel d'offres lancé par le Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried pour l'élaboration du SCOT, les marchés publics ont été attribués aux cabinets d'études suivants :

Lot 1	Diagnostic du territoire et définition des enjeux	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne Prospectives Urbaines (Sélestat)	38.800 € HT
Lot 2	Définition des orientations, élaboration du PADD et du DOG, mise en forme des dossiers pour l'arrêt et l'approbation du SCOT	Cogit Habilis (Strasbourg) Opéra (Clermont-Fd) Tétra (Paris)	95.900 € HT
Lot 3	Etat initial de l'environnement et analyse environnementale	Cabinet Antoine Waechter (Fulleren)	35.285 € HT

Le total des marchés d'études s'élève donc à 169.985 € HT soit 203.302,06 € TTC.

Ce montant ne comporte pas les frais de reproduction et les frais liés aux actions de concertation qu'il y aura lieu d'engager.

Il est rappelé que la CCVK contribue pour environ 43% au budget du Syndicat Mixte.

Les cabinets retenus pour les lots 1 et 3 vont démarrer les études dès le mois d'août.

La présentation de la démarche d'ensemble d'élaboration du SCOT et de la méthodologie proposée par chaque cabinet d'études aura lieu à la rentrée de septembre lors de la prochaine réunion du Comité du Syndicat Mixte.

8.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : révision de la charte

Le Parc des Ballons révisé actuellement sa charte, en « co-construction », c'est-à-dire avec la participation des acteurs et collectivités du territoire.

La future charte s'articule autour de 4 enjeux. Au sein de l'enjeu 2 (gestion de l'espace), le thème de l'urbanisme a été identifié par les élus du Parc comme un enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Sur ce thème, le Parc propose donc de renforcer la concertation par l'organisation de débats dans les Communautés de Communes, en l'ouvrant à tous les élus des communes membres (municipaux et intercommunaux).

Concrètement, il s'agit de partager les enjeux et les objectifs en matière d'urbanisme, sur la base d'un diagnostic propre au territoire.

Il a été proposé deux dates et le Conseil a retenu le mercredi 10 Octobre à 18h00, Salle des fêtes de FRELAND.

Les membres du Conseil n'ayant plus de remarques à formuler, Monsieur BLEU les a donc invités à prendre le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 19h00.